



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ressources

Question écrite n° 96711

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que la répartition de l'enveloppe n° 2 du fonds de soutien à l'investissement local s'effectue au profit des bourgs-centres. Or par des décisions antérieures, le Gouvernement avait laissé entendre que pour les diverses dotations, les anciens chefs-lieux de canton en zone rurale seraient d'office assimilés à des bourgs-centres. Cependant en Moselle, plusieurs anciens chefs-lieux de canton sont bien répertoriés dans la catégorie des bourgs-centres pour l'attribution de l'enveloppe n° 2 mais ce n'est pas le cas de certains autres (Albestroff, Pange, Vic-sur-Seille, Vigy). Elle souhaiterait donc savoir si, à l'avenir, le Gouvernement continuera à prendre en compte, comme il s'y était engagé, la situation particulière des anciens chefs-lieux de canton en zone rurale.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96711

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5702

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)